

Compte-rendu de la table-ronde « Lecture et 4^{ème} âge »

INTRODUCTION par Monsieur Christophe DUBOIS, Directeur de la Bibliothèque Départementale

La lecture, on sait ce que c'est. Le 4^{ème} âge est beaucoup plus difficile à définir.

Cette table-ronde va permettre de donner un éclairage sous 3 aspects :

- **sociologique** : vieillissement en Vendée (Mme Rivière)
- **médical** (Mme Philibert)
- **lien précis entre la lecture et la Culture** (Mme Joubert)

INTERVENTION de Madame Isabelle RIVIERE, Vice-Présidente du Conseil Départemental - Présidente de la Commission Handicap, Dépendance et Maintien à domicile

- **Quelles sont les évolutions de la population en Vendée ?**

Population de la Vendée : 680 000 habitants. Evolution du vieillissement de la pop. : + 35% en Vendée pour la part des personnes âgées + 27% en France. La population de 65 ans a triplé. La Vendée évolue vers un vieillissement de la population. Les plus de 65 ans représentent : 26 à 37% sur littoral, ce qui entraîne des tensions importantes en terme de logement et 15% sur le bocage ; évolution différente de part un quasi plein emploi.

La part des plus de 65 ans est plus important dans le littoral. Le bocage présente une évolution différente. L'entrée dans un EPHAD est en moyenne de 83 ans.

Schéma autonomie validé au Conseil Départemental.

- **Dans quelles conditions les vendéens souhaitent vieillir ?**

87% des vendéens souhaitent vieillir et mourir à domicile.

La Vendée est le 1^{er} département français à être doté en EPHAD soit 158 établissements. Orientation pour la possibilité d'EPHAD hors les murs afin de favoriser le maintien à domicile et possibilité d'être un lieu de ressources pour la population et pour le vivre ensemble. Par exemple, le projet de médiathèque de Treize Septiers qui proposera une cuisine participative avec pour ambition d'être vecteur de lien social et de mixité.

Pour rappel, le Conseil Départemental souligne la qualité des services du maintien à domicile et alerte de la difficulté de recruter dans ce domaine.

- **A qui doit-on s'adresser dans une perte d'autonomie ?**

Lors d'une perte d'autonomie, plusieurs partenaires peuvent être interrogés : le maire, le maillage des Maisons De la Solidarité et de la Famille (MDSF), la Maison des Départementale des Personnes Handicapées (MPDH). A noter que 28 MDSF oeuvrent dans le département avec le soutien de professionnels qui accompagnent les personnes tout au long de la vie. La volonté de la MPDH est de décentraliser les actions pour une proximité accrue.

Les enjeux du Conseil Départemental pour s'adapter aux attentes de la population sont multiples : soutenir le parcours de vie de la personnes âgée et aussi en situation de handicap pour un respect de la personne accueillie et non uniquement pour aider les familles, être au plus près des besoins, évoluer vers un accompagnement différent avec par exemple d'autres formes de logements et d'accompagnement de vie (exemple : colocation – avec espaces commun et grands studios).

58% du budget Conseil Départemental est dédié au social.

- **Quel partenariat avec l'EPHAD en prévision d'un projet de bibliothèque ?**

Lors d'un projet de médiathèque, une réflexion avec les partenaires politiques et sociaux sont à engager. Ainsi les réflexions et enjeux des élus, des partenaires et de structures sociales (chantier d'insertion, SSAS, ...) sont pour un partenariat EHPAD/Foyer Soleil/ Maison Marguerite et bibliothèque. Les enjeux sont d'offrir des lieux ouverts pour tous, de donner la possibilité de se déplacer à la fois dans la structure et dans la bibliothèque. Quelques idées : la cuisines, le jardin, les arts créatifs pour travailler la relation, le partage de la mémoire, ...Possibilité d'impliquer le Conseil Municipal des Enfants pour favoriser l'intergénérationnalité. NB : L'Observatoire de la Vendée a fait un travail de compulsions de données.

[INTERVENTION de Madame Bénédicte PHILIBERT, médecin gériatre à l'Unité Cognito-Comportementale \(UCC\) du Centre Hospitalier De Vendée](#)

- **Comment définir le 4^{ème} âge ?**

L'espérance de vie augmente chaque année grâce aux progrès de la médecine.

3ème âge : arrêt activité professionnelle

4ème âge : entrée des PA en dépendance

5ème âge : 95 ans et +

- **Différence entre autonomie et dépendance**

Autonomie : libre-arbitre, capacité de prendre des décisions

Dépendance : besoin aide extérieure pour les actes de la vie.

- dépendance physique : troubles locomoteurs, troubles sensoriels (vue, audition etc...). Évaluée avec une grille GIR (1 à 6) pour évaluer les besoins.

- dépendance psychique: troubles cognitifs (mémoire, langage, praxiques (gestes), gnosique (reconnaissance des objets))

- **Idées reçues sur les bibliothèques**

La bibliothèque : idées reçues des non-initiés ! (silence, labyrinthe, logique de classement, trop de choix, besoin capacités physique et intellectuelles, accessibilité extérieure et intérieure, capacité à utiliser les outils de recherche.

- **Lecture : quels avantages pour les PA ?**

Intérêt de la lecture pour 4ème âge : cognitif, sensoriel, émotionnel, intérêt social et physique. Tenir compte du niveau socioprofessionnel, des habitudes de la PA.

-intérêt cognitif : préservation de la mémoire, entretien du langage écrit et oral : attention à la compréhension.

-intérêt sensoriel : stimulation vue et audition

-intérêt émotionnel : réminiscence de souvenirs (bon/mauvais), histoire de vie

-intérêt social : lectures en lien avec actualité "sociétale" ancrage dans le présent; favorises rencontres et échanges autour de la lecture. Maintien social.

-intérêt physique : en lien avec la mobilisation que sous- entend le déplacement vers la bibliothèque. Mais la bibliothèque doit aussi entrer dans les lieux où sont les PA.

- **Adapter les services des bibliothèques pour les PA**

Outils à développer par les bibs pour troubles sensoriels et locomoteurs

Pour dépendance psychique, il faut cibler les aidants (familiaux ou professionnels de l'accompagnement) :

- créer des espaces fermés, insonorisés, réservés pour ne pas craindre le regard des autres. Mais attention car il faut aussi éviter le ghetto de séniors
- travailler la signalétique-pictogrammes
- choix des livres à manipuler : images, colorés, solides. Livres simples.

Il faut former les bibliothèques à ces pathologies.

[INTERVENTION de Madame Laure JOUBERT, Conseillère Livre et Lecture de la DRAC des Pays de la Loire](#)

- **Quelle place en bibliothèque pour le 4^{ème} âge ?**

A contrario de nombreuses études sur le 3^{ème} âge, le 4^{ème} âge est très peu abordé dans les études. C'est une population grandissante qui est abordée avec sérénité et des approches différentes.

- **Les pratiques culturelles des seniors**

Il est à noter que la plupart des personnes âgées du 4^{ème} âge lectrices sont des bons voire de très bons lecteurs- comparés au reste de la population malgré une perte d'activité et l'avancée en âge. Et pourtant à contrario les personnes âgées constituent une tranche d'âge dont la fréquentation en bibliothèque est la plus faible. Evolution notable selon les tranches d'âge qui est variable selon des pratiques culturelles acquises ou non depuis la jeunesse.

En 2018, une étude renseignait que 20% des lecteurs âgés de 65 à 74 ans sont des lecteurs assidus. En France on lit moins sauf chez les seniors. A l'entrée de la retraite, on lit plus et les lecteurs dits « moyens » deviennent des « grands lecteurs ».

Depuis 30 ans, la part des non lecteurs a explosé. Par contre, pour les personnes âgées des 75 ans et +, la proportion de lecteurs moyens et assidus a augmenté de 5 points de 1988 à 1993. Les seniors fréquentent moins les bibliothèques que le reste de la population. Néanmoins, leur fréquentation augmente sur le long terme à l'inverse de la tendance générale car les seniors d'aujourd'hui fréquentent plus les bibliothèques que leurs prédécesseurs de 1988. D'après l'étude de 2018, 20% des 65 ans et + fréquentent une bibliothèque.

Les raisons sont plurielles : collections adaptées (contenu, accessibilité de lecture, ...), accessibilité des bâtiments), animations spécifiques, ... Cependant une perception parfois caricaturale des professionnels de lecture publique vers ce public ne permet pas de toucher ce public. La formation vers ce public est essentielle.

- **Comment y remédier ?**

Etablir un diagnostic sur la présence des personnes âgées dans le PSCES (Projet Scientifique Culturel Educatif et Social), identifier au sein de l'équipe de la bibliothèque une personne référente, prendre contact avec les partenaires sociaux médicaux ou associatifs pour identifier leurs attentes et co-construire des projets. Les thématiques sont généralement axées sur l'accessibilité (horaires, espaces,

ambiances), l'accueil qui est aussi important que pour la jeunesse et les familles), les services et des offres personnalisées.

Pistes d'action : favoriser l'accessibilité du bâtiment sous toutes ses formes : l'implantation dans la commune, l'aménagement intérieur, l'adaptation des horaires, la connaissance des facultés cognitives par des collections adaptées aux pathologies de la perception, le développement des services avec des loupes, logiciels d'agrandissement de caractères.

On peut aussi réfléchir aux publics en perte de mobilité par le portage à domicile, par des cartes de lecteurs confiées à des tiers, par le transport organisées en bibliothèque. Le bien-être et la sociabilité seront à privilégier en stimulant les fonctions cognitives : animations à dates régulières, ateliers informatiques, quizz musicaux, clubs de lecture, ... Une attention particulière sera aussi à porter par une gratuité ou des tarifs réduits.

Afin de construire une politique des publics en direction des personnes âgées, il existe des dispositifs menés par le ministère de la Culture (DRAC) : le Contrat CTL ou Contrat Territoire-Lecture afin de structurer la lecture publique sur un territoire, – les subventions du CNL ou Centre National du Livre pour des projets à destination des publics empêchés. En ce qui concerne les subventions du CNL, les dépenses éligibles portent sur les acquisitions, les animations. Pour information : 3 commissions délibèrent en Mars, en Juin et en Décembre.

L'appel à projets Culture/Santé est aussi une subvention du ministère de la Culture pour des projets d'animation (atelier d'écriture, lecture par un comédien, ...). Le dépôt s'effectue entre octobre et décembre et les réponses en avril.

QUESTIONS DES PARTICIPANTS :

Questions à Mme Philibert :

- **Quelle place a le livre à l'hôpital ?**

Il s'agit d'une bibliothèque ambulante qui passe dans les services 2 fois par semaine. Il est géré par 2 salariés et par des bénévoles – La bibliothèque est aussi visible dans le pavillon central avec un espace signalé. Un projet d'aménagement est à l'étude.

- **Est-ce judicieux de faire la lecture à des personnes âgées à 17 H ?**

Ce n'est pas judicieux. Il est préférable de privilégier des temps courts réguliers le matin ou après la sieste.

Question à Mme Rivière, Christophe Dubois et à Mme Laure Joubert

- **Comment les élus et la Direction Des Bibliothèques voient l'évolution des bénévoles par rapport au temps passé en bibliothèque, à la capacité des bénévoles vers ce public ?
Comment faire avec des équipes essentiellement bénévoles ?**

Christophe Dubois rappelle la force du bénévolat en bibliothèque dans le département : 2500 bénévoles, 228 bibliothèques, salariat en évolution positive avec des temps plein ou quelques heures ce qui traduit un dynamisme certain des équipes. Le curseur sera posé politiquement selon l'ambition et les moyens via le salariat mais aussi par les formations. La mise en place de réseau est aussi un avantage sur les territoires pour fédérer les équipes bénévoles et salariées et démultiplier les compétences de chacun.

Isabelle Rivière évoque la perception de l'évolution des bibliothèques par la complémentarité et la richesse d'une équipe bénévole et salariée. L' élu est celui qui met en marche le service et affirme qu'il n'est pas possible de se passer du bénévolat.

Laure Joubert affirme en effet qu'on ne peut pas demander à des bénévoles de tout faire et indique qu'un accompagnement DRAC existe pour accompagner les élus lors de prises de décisions liées au salariat. Les projets culturels permettent ainsi de poser les bases d'un futur fonctionnement.

Questions à Mme Joubert :

Quelques prévisions à propos de l'appel au projet Culture et Santé ?

Ce ne sont pas les bibliothèques qui déposent les dossiers mais s'adressent aux acteurs qui peuvent entrer dans un EPHAD. Ce qui est financé, c'est par exemple la venue d'intervenants de la culture dans une démarche artistique par le subventionnement d'un atelier d'écriture dans un EPHAD. L'intérêt est de favoriser le participatif, de susciter la mémoire, la participation artistique, le côté émotionnel à travers l'art.

Quelle est la meilleure solution ? Se déplacer en bibliothèque ou aller directement en EPHAD ?

Les 2 possibilités sont possibles et intéressantes. Les personnes âgées sont contentes d'aller dans un autre lieu mais apprécient également d'avoir des visites à l'EPHAD. Les modalités sont à affiner selon les individus, l'EPHAD. Y a-t-il un minibus ? Etre en lien avec le référent de l'EPHAD, l'animateur, l'équipe professionnelle.

Comment conseiller une personne âgée ? Que penser des livres en gros caractère ?

Etre vigilant aux livres en gros caractère qui peuvent être stigmatisant et empêcher une ouverture vers d'autres livres ou supports ? Des tables thématiques sont à prévoir pour une autonomie de choix.

Questions à la Direction Des Bibliothèques :

Proposez-vous des formations sur les personnes âgées ?

La Direction Des Bibliothèques propose de nombreuses formations pour ce public : lecture à voix haute, les animations pour ce public, les collections adaptées, Le principe est de s'adapter aux besoins avec la possibilité de faire une formation sur mesure dans une bibliothèque dans un réseau, à l'ouverture d'une bibliothèque, lors de la mise en place d'une nouvelle équipe. Si nécessaire, un formateur extérieur peut intervenir.